



PROGRAMME PARTENARIAL 2009



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

PREMIERE PARTIE : GRANDES ORIENTATIONS

I – LES DOMAINES D'ACTIVITE DE L'AUTB

De manière pérenne, l'AUTB organise son activité autour des cinq domaines énumérés ci-après. Ils constituent un assemblage pluridisciplinaire qui recouvre le terrain jamais définitivement délimité de l'urbanisme...

1 - CINQ DOMAINES

A – Le fait urbain, le territoire global

La ville sous ses multiples facettes et les territoires qui lui sont liés sont des faits complexes. L'espace, le temps, les mouvements, les influences extérieures, les comportements sociaux ou économiques, interfèrent et construisent le tissu local. L'identité de chaque espace est le résultat de ces interférences. C'est pourquoi l'approche de l'urbaniste demande la maîtrise de nombreux paramètres.

La thématique du territoire global appelle aussi à s'intéresser aux grandes échelles : aux influences externes, aux relations de complémentarité ou de concurrence, aux partenariats...

L'urbanisme est l'art du territoire global.

B – La socio-démographie et l'espace de vie

La réalité territoriale est intimement liée à la dynamique sociale, avec une composante structurelle (la démographie) et une dimension comportementale (les modes de vie, les usages des rôles d'équipements et de services).

Le projet de territoire est aussi un projet de société.

C – L'habitat

Le logement et son environnement constituent l'habitat. *L'habitat est l'essence même de la ville, du village, de la communauté de vie.* Ce domaine donne lieu à de multiples préoccupations. L'AUTB est au croisement des politiques locales, des projets, des partenariats d'acteurs publics et privés. Elle propose une vision d'ensemble et s'implique dans les groupes d'expertise ou de réflexion.

D – L'espace économique

L'AUTB n'a pas pour mission d'agir directement auprès des entreprises. Cependant, son rôle est de *comprendre les relations qui existent entre entreprise et territoire* : de façon globale (l'entreprise dans la ville, l'entreprise et les infrastructures...), de façon ciblée (les sites d'activités, leurs évolutions). L'AUTB met à la disposition de la collectivité économique les données spatiales essentielles.

E – Les déplacements

Les déplacements sont une composante d'organisation de l'espace. Il s'agit d'*un sujet insécable de l'espace*, d'un fait majeur à intégrer à toute conception, projection ou analyse territoriale. En outre, la relation de l'infrastructure de transport à son

environnement évolue, à la fois par la recherche d'effets de valorisation du territoire plus profonds, et par la recherche d'insertions plus finement évaluées.

2 - TROIS PERSPECTIVES PRATIQUES

L'AUTB agit dans ces cinq domaines selon trois perspectives pratiques : l'observation, la prospective, le conseil aux partenaires.

A – L'observation et la mobilisation de données

L'observation est nécessaire à toute compréhension. L'urbanisme demande beaucoup de données et d'informations, qu'il faut mobiliser, construire, organiser, diffuser.

L'observation est conduite en tant que telle, sous forme d'observatoires thématiques diffusés pour donner à tous une information de qualité. Elle est aussi une préoccupation permanente, comme outil indispensable à toute étude.

B – La projection – la planification – la prospective

L'élaboration des actes d'aménagement s'appuie sur une capacité de conception, d'anticipation, d'organisation et de prospective.

C – Le conseil aux partenaires

L'AUTB conduit en relation étroite avec ses partenaires les analyses, expertises et propositions qui contribuent à l'aide à la décision.

L'activité de l'AUTB se caractérise par son aspect « multi-partenarial », c'est à dire qu'elle œuvre aussi bien pour des demandes ciblées que pour des approches qui impliquent plusieurs collectivités.

II – ORIENTATIONS PARTICULIERES DU PROGRAMME 2009

Le Programme de Travail s'inscrit dans une nécessaire continuité car l'AUTB effectue un travail de fond qui demande du temps et de l'expérience. Cependant, chaque programme annuel permet de préciser des orientations particulières. On mettra donc l'accent en 2009 sur plusieurs évolutions importantes.

2.1 – Les projets de ville et d'agglomération

Ces travaux ont pour but de définir en début de mandat les lignes fondatrices de l'action pour la décennie à venir. C'est donc un temps majeur de réflexion, d'analyse et de débat qui mettra en ordre les nécessités et les priorités sur le long terme. La Ville de Belfort, comme la Communauté d'Agglomération, doivent s'interroger sur leurs évolutions et leurs potentialités. Ces véritables chantiers soulèvent des questions de toutes natures allant de l'aménagement au social, de l'économie à l'environnement, des relations interrégionales à la vie de quartier. L'AUTB sera fortement impliquée dans ces travaux.

2.2 – Alliances et stratégies territoriales

Plusieurs espaces de partenariat se sont remis en mouvement : l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard (qui souhaite se donner un horizon en terme de projet et de définition institutionnelle), la Région de Franche-Comté (pour laquelle le TGV appelle une dynamique d'action coordonnée), la Métropole Rhin-Rhône (qui s'engage sur des opérations concrètes). L'AUTB apportera ses compétences ; le plus souvent en association avec les autres agences d'urbanisme.

2.3 – Le développement durable

L'AUTB reprend à son compte les engagements réciproques formalisés par le MEEDDAT et la FNAU (charte signée le 22 octobre 2008 par Hubert Falco et André Rossinot). Le « Grenelle de l'Environnement » donne sur le plan national un certain nombre de caps qui sont repris et matérialisés sur le plan local. Le programme partenarial adopte sans restriction les thèmes majeurs voulus par l'Etat :

- maîtrise de l'urbanisation ;
- politique du logement ;
- nature en ville ;
- mobilité durable ;
- observation et évaluation.

III – LE « **PROGRAMME PARTENARIAL** » **UNE SPECIFICITE DES AGENCES D'URBANISME**

Les principales missions des agences d'urbanisme sont codifiées à l'article 121-3 du Code de l'Urbanisme.

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexion et d'études appelés « agences d'urbanisme ». Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques ».

La circulaire ministérielle n° 2006-97 en date du 26 décembre 2006, relative à la pratique du partenariat au sein des agences d'urbanisme et à leur financement rappelle les modalités particulières au « programme de travail partenarial » de chaque agence. Ce programme se définit par l'intérêt collectif issu du partenariat local constitutif de l'agence.

Le programme est la contrepartie des subventions versées à l'Agence. Il est établi annuellement dans le cadre d'une consultation des membres assurant la majorité des financements. Il est validé par les instances de l'Agence et donne lieu à un rapport d'activité fait à ces mêmes instances.

Certains éléments du programme donnent lieu à une contribution particulière de l'un des partenaires, sur un objet d'investissement donné. Ces programmes sont mentionnés par un astérisque ().*

DEUXIEME PARTIE : LE PROGRAMME

I – MOBILISER – STRUCTURER – PARTAGER L'INFORMATION

L'action de l'AUTB porte sur trois niveaux complémentaires : développer l'accessibilité des données et des travaux, favoriser les échanges entre les professionnels détenteurs de données géographiques, prendre en charge les champs d'observation fondamentaux de l'aménagement du territoire.

1.1 – DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION

► Ouverture du site Internet AUTB

Cet outil a été conçu en 2008 et sera désormais opérationnel comme outil central de diffusion des produits de l'Agence. Il contient une présentation du Territoire de Belfort qui se positionne de manière très complémentaire avec celles faites par les sites des collectivités territoriales et institutions locales. L'Agence peut ainsi largement dématérialiser, mais aussi ouvrir, l'accès à ses travaux.

► Réorganisation de l'espace documentaire

L'AUTB est en mesure de valoriser ses archives (études réalisées depuis 1977 année de création de l'Agence), sa documentation (bibliothèque, cartothèque, fonds photographique) et les bases de données qui sont son outil de travail. Un catalogage sera effectué et publié.

1.2 – SIG et données géographiques

► Animation du groupe local des géomaticiens

Poursuite du travail de partenariat entre sigistes et détenteurs publics de données territorialisées.

Elargissement du cercle aux autres partenaires potentiels de l'Aire Urbaine et du pays de Lure.

Objectifs : information réciproque, échange, normalisation, coproductions.

Partenaires : Etat, Conseil Général, CAB, collectivités.

► Structuration des bases de données géographiques

Dans le cadre de son SIG et en étroite partenariat avec la CAB, l'AUTB développe et actualise les contenus et les domaines couverts. Les domaines fondamentaux sont les suivants :

- couvertures topographiques, géographiques, photographiques ;
- droit des sols, zonages (faire un point avec CAB, CG, DDEA, AUTB) ;
- servitudes et contraintes ;
- cadastre et foncier public ;
- environnement

1.3 - LES OBSERVATOIRES

► Atlas du Territoire de Belfort

Il reste conforme à sa définition antérieure en visant un large public intéressé par notre département sous tous ses aspects. Il sera désormais mis en ligne et actualisé au fil de l'année.

► Démographie

L'AUTB est en relation directe avec l'INSEE et diffuse ou commente les données issues du recensement permanent. L'année 2009 est particulièrement riche en perspectives avec, d'une part, la couverture totale des communes recensées (calée sur 2006) et, d'autre part, des données qualitatives attendues en juin.

L'AUTB travaille avec l'ADUPM et l'INSEE sur l'exploitation des DADS afin de mieux connaître les liens domicile-travail, la structure économique et la sociologie des actifs à l'échelle de l'Aire Urbaine.

► Habitat

Il faut en la matière veiller à prendre la mesure de la période de crise que traversent le logement et l'immobilier. L'ensemble du dispositif que constitue l'observatoire doit être tendu vers cette nécessité. Il en va du bon fonctionnement opérationnel du PLH et de la délégation de compétence de l'aide à la pierre dont la CAB a été dotée.

- Elaboration du bilan annuel présentant les chiffres essentiels relatifs au marché de l'habitat, à la construction, aux mutations foncières...
- Analyse de l'offre immobilière et foncière (suivi de l'offre et des rythmes de commercialisation, état des lieux) ;
- Etude des motivations et profils des acquéreurs des programmes immobiliers neufs (sous réserve de disposer des moyens nécessaires). Cette étude économique autant que sociologique, donnerait un éclairage sur les transferts de résidents liés à la production résidentielle.
- Analyse du marché locatif privé, en partenariat avec l'ADIL 25. Ce programme vise l'échelle régionale (sous l'égide de la Direction Régionale de l'Equipeement). Un approfondissement local conduit sur l'agglomération belfortaine est prévu. Il se fera en association avec la CAB.
- Diagnostic et suivi des DIA pour Belfort, Valdoie et Bavilliers.

► Activité

- Atlas des zones d'activités : poursuite de cet important travail d'inventaire des activités présentes sur les sites d'activités du département. Mettre en ligne et partager l'information au niveau régional.
- Appréhender globalement l'économie locale : avec l'ADEBT et la CCI, il est tenté de donner (au-delà des limites de l'Atlas des zones d'activité) une lecture plus complète de l'économie et de l'emploi. Ceci nécessite un investissement méthodologique significatif dans lequel l'agence s'engagera. Un système d'information élaboré peut-être envisagé à terme.

► Déplacements

- Elaboration d'un document synthétique annuel sur la mobilité : flux, innovation, infrastructures ...
- Animation d'un groupe local pour favoriser l'échange des données en ce domaine.

II – PROJECTION – PLANIFICATION – PROSPECTIVE

Ce champ d'activité se développe fortement du fait de la nécessité de donner aux politiques de développement une cohésion plus forte sur des espaces plus larges. L'enjeu de ces politiques est d'acquiescer une compétitivité parmi les territoires transrégionaux de dimension européenne.

Le projet d'agglomération lancé par la CAB correspond avec l'ouverture du mandat de six ans et avec la volonté de ressourcer le débat du développement local belfortain.

2.1 – Echelle multi-territoriales

Tous les niveaux territoriaux sont en action pour œuvrer sur la construction de partenariats.

► Métropole Rhin-Rhône

Les agences d'urbanisme ont été impliquées dès l'origine en contribuant au premier acte de candidature soumis à la DATAR qui a permis la création de la Métropole Rhin-Rhône. Plusieurs contributions ont suivi cette première production.

L'AUTB est directement associée au « *groupe-projet* » constitué de techniciens chargés d'approfondir les modalités de mise en œuvre des actions de l'association, ou encore d'alimenter le « *think tank* » des projets possibles pouvant être repris par les instances décisionnelles.

► Etude des dynamiques régionales en cours (* voir page 4)

Faisant suite à l'adhésion du Conseil Régional aux trois agences d'urbanisme de Franche-Comté, un travail d'approfondissement des orientations du SRADT a été initié. Il vise à identifier les différentes dynamiques régionales et à les mettre en perspective au regard de « *l'après TGV* ».

► InnoCité (*voir page 4)

« *InnoCité* » fait partie du programme communautaire *Interreg IV B Espace Alpin 2007-2013* et porte sur les moyens et outils d'amélioration de la compétitivité des petites villes périphériques des grandes métropoles et aires urbaines alpines. Le Conseil Régional de Franche-Comté est, avec la ville de Lure, partie prenante de ce programme et a souhaité s'appuyer sur l'AUTB pour renforcer son implication.

► Aire urbaine et SMAU

L'AUTB est disponible pour un partenariat d'étude et de projet au sein du SMAU. Lors de ces dernières années un travail continu a été effectué en partenariat avec l'ADUPM. La réflexion réengagée au premier trimestre doit renouveler les objectifs et les priorités de l'Aire Urbaine.

2.2 – SCoT du Territoire de Belfort

► Assistance administrative et technique (*voir page 4)

L'AUTB, qui est aussi le siège du SM SCoT, effectue pour cette structure un travail de soutien administratif et technique.

► Le projet du SCoT (* voir page 4)

Le projet du SCoT du Territoire de Belfort est actuellement stoppé. L'évolution du contexte local, comme celle des règles de planification (lois issues du Grenelle de l'environnement) soulèvent des questions particulières relatives aux transports, au commerce, aux règles de constructibilité... De même les services de l'Etat souhaiteraient relancer le travail sur le champ environnemental (trame verte et bleue) et de l'artificialisation foncière. Il est donc vraisemblable que ces sujets soient étudiés pour réamorcer la construction d'un projet qui pourrait être mené à son terme.

2.3 – Communauté d'Agglomération Belfortaine : le projet d'agglomération.

Au côté des services de la CAB, l'AUTB sera fortement impliquée dans le projet d'agglomération : participation au Comité Technique, rédaction des synthèses de certaines séances de travail, production de données et d'analyses, participation à la mise en forme des documents... Cet engagement de l'AUTB sera important pendant l'année 2009 et jusqu'à l'achèvement de la démarche.

2.4 – Contrat durable de mobilité (*voir page 4)

Le SMTC a adhéré à l'AUTB dans la perspective de coopérer dans l'élaboration des politiques de déplacement. Cette coopération engagée en 2008 pour trois ans a permis l'adoption du Contrat durable de mobilité. Ce document met en place les bases de la politique de mobilité, en rapport avec le fonctionnement des échanges actuels, avec les grands enjeux comme le TGV et les grands équipements (site médian du CHBM, pôles d'activités...) et avec les attentes d'alternatives durables. Le Contrat de mobilité est donc à poursuivre avec des projets de terrain à développer.

2.5 – Politiques de l'habitat et de cohésion sociale

► PLH de la CAB

Depuis 2007, la CAB est délégataire de la compétence de l'Etat pour « *l'aide à la pierre* ». Un PLH a donc été établi, avec le concours de l'AUTB, sous l'autorité de la CAB. Ce programme a donné lieu à certains dispositifs en matière de financement, de réhabilitation, etc... Il constitue une démarche active suivie par une commission toujours susceptible de prendre des initiatives nouvelles ou d'approfondir des orientations encore imprécises. Par ses observatoires et dans la mise en œuvre d'actions (suivi des OPAH) , l'AUTB reste impliquée dans ce dispositif.

► Observatoire Régional de l'Habitat et Réseau Régional des Acteurs de l'Habitat

L'AUTB entend poursuivre sa collaboration avec les agences d'urbanisme concernées ainsi que les autres acteurs régionaux, à l'élaboration d'une plateforme d'observation que pilote la Direction Régionale de l'Equipement ; Il en va de même pour les divers échanges sur l'habitat animés par l'Union Sociale de l'Habitat de Franche-Comté.

► Projets de Développement Social

La Ville de Belfort et le Conseil Général ont pour ambition de rendre plus performantes leurs politiques d'action sociale. Il en ressort deux dispositifs : l'Observatoire Social Départemental et le Projet de Développement Social Local de Belfort. Ceux-ci sont d'ailleurs complémentaires et se négocient aussi avec l'Etat, la CAF et d'autres intervenants. L'AUTB, qui a déjà œuvré sur le terrain de l'observation sociale, ou qui a été partie prenante dans des procédures (contrat de ville, CUCS), reste mobilisée sur cette problématique en participant aux comités techniques.

III – CONSEIL AUX PARTENAIRES

APPUI AUX PROJETS - EXPERTISES

3.1 – Etudes d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable

► **Projet urbain de Belfort**

Comme elle l'avait déjà fait en 2000, la ville engage un travail de remise en perspective de ses enjeux et ambitions en matière de structuration urbaine. Elle mettra en place les modalités de travail associant l'AUTB ainsi que d'autres experts et compétences.

► **Veille sur l'émergence des « éco-quartiers » et promotion des bonnes pratiques environnementales**

Les « éco-quartiers » ou « maisons passives » ne sont pas encore très présents dans le Territoire de Belfort... mais il est important d'inciter leur apparition. L'AUTB s'impliquera du point de vue pédagogique (débats, visites, etc...) et à travers une assistance technique, pour faire coïncider les opérations d'urbanisme avec un tel objectif.

► **Delle : assistance au montage du projet de quartier des Montreux et Vergerats (* voir page 4)**

Mission d'assistance auprès de la Ville de Delle pour créer une ZAC. Cette mission consiste d'abord à mettre en place les objectifs de programmation et de qualité voulus pour cette opération. En outre les éléments principaux du dossier de création de ZAC seront élaborés.

► **Suivi des Agendas 21, Plans Climats Territoriaux et politiques environnementales**

Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans ces procédures qu'il est important de rendre compatibles et convergentes.

► **Etudes de faisabilité et « expertises rapides »**

L'AUTB est sollicitée pour des études préparatoires de projets ou d'approches préliminaires (diagnostic de potentialités, recherche de sites, principes d'organisation, faisabilité...). Ces études de faisabilité ouvrent sur des décisions d'approfondissement.

3.2 – Urbanisme règlementaire

► **Faire progresser la pratique des « PLU »**

En tant que praticien de terrain, l'AUTB veille à faire progresser qualitativement la production des PLU. Pourtant les conditions de travail s'avèrent de plus en plus difficiles, tant les moyens mobilisés par les communes sont insuffisants pour conduire des démarches durables.

Un cahier des charges : il peut être utile de donner aux collectivités compétentes une définition de base de la « démarche PLU ».

Les nouvelles pratiques environnementales ne sont pas sans poser des questions d'ordre technique et juridique. Faisant suite à ses travaux précédents, l'AUTB élabore et diffuse aux communes du département des propositions incitatives pour rendre le PLU « durable ».

Le PLU numérique est aussi à examiner dans le sens d'une mise en pratique expérimentale.

La DRE (DREAL) de Franche-Comté peut compter parmi les participants à ce travail.

► **Appui aux procédures d'urbanisme de l'agglomération de Belfort**

L'AUTB participe ou prend en charge les procédures de modification ou de révisions simplifiées de POS/PLU relatives à l'exercice des compétences de la CAB.

► **Appui aux procédures d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Lure (*voir page 4)**

Pour cette collectivité nouvellement adhérente à l'AUTB, est établie une mission de conseil et de pilotage des procédures, avec évaluation technique et juridique des dossiers.

► **Veille réglementaire et information**

L'AUTB effectue un suivi et réalise des synthèses destinées aux acteurs locaux, pour ce qui concerne les nouvelles règles de l'urbanisme et de l'aménagement. Dans la période actuelle nous assistons à des changements nombreux et rapides des cadres juridiques comme des formes de contractualisation.

3.3 – Suivi des projets marquants et des secteurs à forts enjeux

L'AUTB participe aux différents groupes de travail mis en place autour des projets suivants :

- TGV/LGV et parcs d'activités du « *secteur gare* » et des « *Plutons* »
- Site médian du CHBM
- Projet Techn'Hom
- Secteur Sud

Récapitulatif des programmes particuliers

► **Etude des dynamiques régionales en cours (*)**

Conseil Régional de Franche-Comté

► **InnoCité (*)**

Conseil Régional de Franche-Comté

► **SCoT : assistance administrative et technique (*)**

SMSCoT

► **Le projet du SCoT (*)**

SM SCoT

► **Contrat durable de mobilité (*)**

SMTc

► **Delle : assistance au montage du projet de quartier des Montreux et Vergerats (*)**

Ville de Delle

